



**Organe du Comité pour le Respect des Libertés
et des Droits humains au Sahara Occidental**

NICOLAS SARKOZY SOUTIENT LE MAROC SUR LA QUESTION SAHRAOUIE

Ces derniers mois, notamment depuis juillet après l'annulation par le roi du Maroc de la visite de Nicolas Sarkozy qui avait choisi d'aller d'abord en Algérie, certains observateurs pensaient que le nouveau président de la République française allait rompre avec la politique de Jacques Chirac, allié inconditionnel du Maroc, concernant la question sahraouie.

Bien qu'aucune preuve ne soit venue étayer leurs analyses, ils s'étaient auto-persuadés que Nicolas Sarkozy allait inaugurer un rééquilibrage de la vision française du dossier du Sahara occidental avec une position plus proche de la légalité internationale.

Quelle naïveté ou quel aveuglement ! La visite officielle de Nicolas Sarkozy au Maroc fin octobre a mis les pendules à l'heure. Il s'est « inscrit en droite ligne de la position de l'ancien président Jacques Chirac soutenant la souveraineté marocaine sur cette région », a souligné l'agence de presse marocaine MAP. Effectivement, le président Sarkozy a apporté son soutien sans réserve à l'initiative marocaine d'autonomie comme « base de négociation pour la recherche d'un règlement raisonnable ». « La France sera à vos côtés », a-t-il lancé devant les membres du Parlement dont le président Mustapha Mansouri n'a pas caché sa satisfaction : « Nous avons enregistré cette position ferme en matière d'encouragement de l'initiative marocaine d'autonomie ».

Pour les observateurs avertis, le soutien public et officiel de Nicolas Sarkozy à la marocanité du Sahara occidental n'est pas une surprise. Il suffit de se rappeler la position de l'UMP, quand il en était le président, qui avait jugé ce plan d'autonomie « très constructif ». Au cours de son voyage à Tunis en juillet, il avait déclaré devant des journalistes : « Il n'y a pas l'ombre d'une brouille avec le Maroc. Sur le fond, il n'y a pas de changement de la position de la France sur le Sahara ». Aujourd'hui, à la tête de l'Etat français, Nicolas Sarkozy est soucieux comme ses prédécesseurs de défendre les intérêts commerciaux et financiers des firmes françaises installées au Maroc ou exportatrices. Accompagné de dizaines de patrons, il a signé des contrats commerciaux pour trois milliards d'euros. Comme l'a souligné le député Jean-Paul Lecoq le 8 novembre à l'Assemblée Nationale : « Pour le gouvernement, le marché l'emporte largement sur les droits humains, le commerce l'emporte sur l'autodétermination ».

Bien qu'il se soit engagé à « promouvoir les libertés et les droits de l'homme sur la scène internationale », Nicolas Sarkozy a une vision sélective des droits de l'homme. Dans certains pays « amis », il ne voit pas les manifestations protestant contre la répression et n'entend pas les plaintes des prisonniers politiques. Ce qui ne l'a pas empêché le 13 novembre au Parlement européen d'appeler l'Europe à être aux côtés de « toute femme opprimée, tout enfant martyrisé, tout homme persécuté, tout peuple asservi »..., sauf les femmes, les enfants, les hommes et le peuple sahraoui qui luttent et résistent depuis trente deux ans à l'occupation marocaine.

En apportant son soutien inconditionnel au plan marocain d'autonomie, qui n'est pas une nouveauté mais un simple retour à la « case départ » comme le souligne à juste raison la déclaration finale de la 33^e Conférence internationale de soutien au peuple sahraoui, Nicolas Sarkozy bafoue le droit international en évacuant totalement le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui. Ce droit, pourtant reconnu par la Charte des Nations unies (le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes) et par toutes les résolutions des Nations unies sur la question sahraouie est au cœur des négociations directes entre le Maroc et le Front Polisario qui se sont ouvertes sous l'égide des Nations unies.

Dans cette situation, le CORELSO juge essentiel de poursuivre et d'intensifier ses actions en priorité auprès du gouvernement français pour la mise en œuvre d'une politique étrangère respectueuse du droit international. En s'appuyant sur la lettre commune de dix associations à Nicolas Sarkozy, le CORELSO s'adressera aux associations de défense des droits de l'homme mais aussi aux organisations syndicales et partis politiques pour qu'ils s'engagent plus activement pour la protection des populations sahraouies victimes de la répression et pour l'application d'un référendum d'autodétermination.

LE SAVEZ-VOUS ?

- **Le parti basque « Eusko Alkartasuna »** a souligné que les Nations unies et l'Espagne avaient « une grave responsabilité dans la situation actuelle du Sahara occidental » et réaffirmé le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination.
- **Le parti socialiste sénégalais**, par la voix de son secrétaire général Mandona Massal, a condamné la colonisation marocaine du Sahara occidental ; cette position est contraire à celle du gouvernement du Sénégal qui s'est toujours rangé du côté du Maroc.
- **Le défenseur sahraoui des droits de l'homme, Hmad Hamad**, a reçu à Madrid le prix « José Antonio Gonzalez Caraballo » pour la solidarité.
- **L'armée marocaine compte 180.000 hommes** dont 120.000 déployés sur le mur de défense, d'après le journal espagnol « El País » ; les effectifs de la police dépassent 40. 000 hommes auxquels il faut ajouter 22.000 gendarmes et 30. 000 membres des forces auxiliaires.
- **L'Angola, la Namibie, le Niger, la Tanzanie et le Timor** ont appelé, à l'Assemblée générale des Nations unies, à la décolonisation du Sahara occidental et à un référendum d'autodétermination.
- **Une délégation de la République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD)** a participé aux travaux de la première session extraordinaire des ministres africains de l'industrie.
- **Le parti marocain « La Voie Démocratique »** a réaffirmé, au cours d'un débat à la fête de l'Humanité, son soutien à l'autodétermination du peuple sahraoui dans le respect du droit international.
- **Le président de la RASD, Mohamed Abdelaziz**, est une nouvelle fois intervenu auprès du secrétaire général des Nations unies pour sauver la vie des citoyens sahraouis des territoires occupés victimes de la répression.
- **Le 12^e Congrès du Parti communiste d'Afrique du Sud** a adopté une résolution soutenant la « *juste lutte du peuple sahraoui pour la liberté et l'indépendance* ».
- **Le Conseil de l'Association Internationale des Juristes Démocrates (AIJD)**, réuni à Genève les 20 et 21 octobre, a décidé de poursuivre une de ses actions prioritaires : « *Reconnaissance du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination* ».
- **Une manifestation a été organisée le 10 novembre à Oslo** (Norvège) devant l'Ambassade du Maroc pour protester contre la violente répression de la veille contre la population sahraouie à El Ayoun.
- **Des parlementaires britanniques** ont demandé la publication sans délai du rapport de la Commission des Nations unies sur les droits de l'homme suite à sa mission dans les territoires occupés en mai 2006 ; il n'a pas été publié sous la pression du Maroc et de ses alliés.
- **Le groupe français AREVA** a signé un accord avec l'Office Chérifien des Phosphates pour développer l'extraction d'uranium à partir des phosphates du Sahara occidental. Cet accord bafoue la légalité internationale.
- **Une association australienne** a demandé l'arrêt des importations des phosphates en provenance du Sahara occidental qui constituent des « *violations du droit international* » et un « *soutien économique et politique à une occupation barbare* ».

• • •

SAHARA OCCIDENTAL : DERNIÈRE COLONIE D'AFRIQUE

Occupé par l'Espagne puis par le Maroc, le Sahara occidental est reconnu (parmi 15 autres territoires dans le monde) par les Nations unies comme un pays non autonome colonisé et en voie d'indépendance.

La commission spéciale des Nations unies dite « *de la décolonisation* » est chargée d'appliquer « *la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et pays coloniaux* ». Sa 62^e session a adopté le 15 octobre une nouvelle résolution qui réaffirme « *le droit inaliénable de tous les peuples à l'autodétermination et à l'indépendance* ». Pour préparer cette résolution, la commission a auditionné de nombreux « *pétitionnaires* » dont Jean-Paul Lecoq, député à l'Assemblée nationale, et Alain Dauger, responsable du comité limousin de soutien au peuple sahraoui. Ils ont dénoncé la responsabilité du Maroc qui torpille le plan de paix et renie ses engagements. Ils ont montré que « *l'autonomie* » proposée par le Maroc bafouait la légalité internationale et réaffirmé leur solidarité avec la lutte du peuple sahraoui contre les violations des droits de l'homme dans les territoires occupés et pour l'autodétermination.

AVANT SON VOYAGE AU MAROC,

NICOLAS SARKOZY INTERPELLÉ PAR DIX ORGANISATIONS

C'est la première fois qu'un aussi grand nombre d'organisations françaises de défense des droits de l'homme se mettent d'accord sur une démarche commune vers le président de la République avant son déplacement au Maroc. La presse espagnole, italienne et algérienne ont fait écho à cette lettre..., dont aucun média français n'a rendu compte.

Voici le texte intégral de cette lettre :

AA-RASD (bur.aarasd@wanadoo.fr)
 ACAT-FRANCE (frederique.lellouche@acat.asso.fr)
 AFASPA (michele.decaster@wanadoo.fr)
 CORELSO (corelso@yahoo.fr)
 DROIT-SOLIDARITE (droitsolidarite@free.fr)
 LDH-FRANCE (communication@ldh-france.org)
 MOUVEMENT DE LA PAIX (arielle.denis@globenet.org)
 MRAP (renemrap@club-internet.fr)
 SURVIE (sc.survie@wanadoo.fr)
 SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE
 (syndicat.magistrature@wanadoo.fr)

Paris, le 17 octobre 2007

Monsieur Nicolas SARKOZY
Président de la République
Palais de l'Élysée
PARIS

Monsieur le Président,

Le 28 février 2007, au cours de la campagne électorale, vous avez présenté le "deuxième grand objectif" de la politique étrangère que vous préconisiez pour la France : « *promouvoir les libertés et les droits de l'homme sur la scène internationale (...) car nous refusons le relativisme culturel qui voudrait que certains peuples ne soient pas faits pour la démocratie* ».

Le 25 septembre 2007, devant l'Assemblée Générale des Nations Unies, vous avez souligné qu'il n'y aurait pas de paix dans le monde si la communauté internationale ne soutenait pas « *le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes* ».

Partageant cette analyse et connaissant votre intérêt pour la région du Maghreb, nous voudrions profiter de votre prochain déplacement au Maroc pour attirer votre attention sur la situation dans les territoires occupés du Sahara Occidental :

La population sahraouie, qui exprime depuis mai 2005 son droit à l'autodétermination par des manifestations pacifiques, est violemment réprimée. Les défenseurs sahraouis des droits de l'homme sont arrêtés et condamnés à de lourdes peines de prison au cours de procès qui ne respectent pas les normes internationales d'un procès équitable comme ont pu le constater à plusieurs reprises des avocats français observateurs. Des associations sahraouies pour le respect des droits de l'homme ou pour la tenue d'un référendum d'autodétermination sont interdites ou poursuivies devant les tribunaux. Les libertés fondamentales d'opinion, d'expression, d'association et de manifestation ne sont pas respectées dans ces territoires qui subissent de surcroît un véritable « *huis clos* ». De nombreuses délégations d'observateurs et de journalistes étrangers sont refoulées. En octobre 2006, une délégation du Parlement Européen a même été interdite. Dans certaines universités marocaines, des étudiants sahraouis, qui veulent exprimer leur solidarité avec les populations des territoires occupés, subissent également une violente répression.

La délégation du Haut Commissariat des Droits de l'Homme des Nations Unies, qui avait enquêté sur cette situation en mai 2006, a constaté que les Sahraouis subissaient de graves restrictions de leur droit d'exprimer leur opinion et de créer des associations et estimé que ces violations découlaient de la non-application du droit à l'autodétermination du peuple sahraoui. Le rapport de cette mission, qui n'a toujours pas été publié officiellement, confirme les témoignages des défenseurs des droits de l'homme et avocats français qui ont assisté aux procès et rencontré des victimes de la répression et leurs familles.

Une telle situation ne contribue pas à créer un climat favorable aux négociations directes entre le Maroc et le Front Polisario sous l'égide des Nations Unies qui doivent reprendre en décembre 2007 (après les deux Rounds de juin et août 2007) sur la base de la résolution 1754 adoptée le 30 avril 2007 par le Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Nous souhaiterions que, lors de vos entretiens avec les autorités marocaines, vous preniez en compte nos observations avec l'objectif de demander au Roi de mettre un terme à la répression, de respecter les libertés fondamentales et de tout faire pour parvenir à une solution politique, juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du Sahara Occidental.

Restant à votre disposition, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre haute considération.

LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

M^r Jean Pierre DUBOIS
Président

**MOUVEMENT CONTRE LE RACISME ET POUR L'AMITIE ENTRE
LES PEUPLES**

M^{me} Renée Le Mignot, Vice Présidente chargée des
questions internationales

SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE

M^{me} Emmanuelle PERREUX Présidente

MOUVEMENT DE LA PAIX

M^{me} Arielle DENIS Coprésidente

**L'ASSOCIATION FRANÇAISE D'AMITIE
ET DE SOLIDARITE AVEC LES PEUPLES D'AFRIQUE**

M^r Jean Paul ESCOFFIER Président

**COMITE POUR LE RESPECT DES LIBERTES ET DES DROITS
HUMAINS AU SAHARA OCCIDENTAL (CORELSO)**

M^{me} Aline PAILLER Coprésidente

DROIT SOLIDARITE

M^{me} Sophie THONON
Présidente

ASSOCIATION DES AMIS DE LA RASD (AA RASD)

M^r Francis Jacob Président

ACTION DES CHRETIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE

(ACAT-France)

M^r Jean-Etienne de LINARES
Délégué Général

SURVIE-FRANCE

M^{me} Sharon COURTOUX
Déléguée à la Présidente

LE MAROC RENIE SES ENGAGEMENTS

Dans le cadre des négociations entre le Maroc et le Front Polisario, les Nations unies ont instauré des « *mesures de confiance* » qui sont mises en œuvre par le Haut Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (HCR) : rencontres des familles sahraouies vivant de part et d'autre du mur, liaisons téléphoniques, séminaires culturels.

Une rencontre sur la culture était prévue du 12 au 16 novembre à Madère avec la participation d'intellectuels et de poètes sahraouis des territoires occupés et des camps de réfugiés. Bien qu'il ait signé l'accord sur les « *mesures de confiance* », le Maroc a refusé ce séminaire qui a été annulé par le HCR. Le coordinateur sahraoui avec la MINURSO, Mhamed Khadad, a souligné : « *Le Maroc vient de la sorte de démontrer, une nouvelle fois, sa mauvaise foi et son obstination à faire fi de toutes les décisions des Nations unies y compris sur les questions humanitaires auxquelles il a souscrit auparavant* ». Les organisations internationales, ONU, HCR, ne devraient-elles pas réagir et prendre leurs responsabilités face au refus du Maroc de tenir ses engagements et à son mépris du droit international ?

BRAVO L'AFRIQUE DU SUD !

Le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté le 31 octobre la résolution 1783 qui prolonge le mandat de la Mission des Nations unies au Sahara occidental (MINURSO) jusqu'au 30 avril 2008. La résolution a pris note de la proposition du Front Polisario, mais s'est félicitée des « *effets sérieux et crédibles fait par le Maroc pour aller de l'avant vers un règlement* ». Pour le représentant de l'Afrique du Sud, Dumisani Kumalo, cette formulation n'est pas équilibrée. Il a déploré une politique de « *deux poids, deux mesures* » et protesté contre les pratiques de certains pays (en l'occurrence la France et les Etats-Unis) qui essaient toujours de tirer les résolutions des Nations unies vers les positions marocaines. Il a estimé que « *toute tentative de placer la proposition d'une partie au-dessus d'une autre était de nature à saper le processus de négociation* ». Sans surprise, le représentant du gouvernement français, Jean-Maurice Ripert, s'est fait une nouvelle fois le porte-parole des autorités marocaines; il a empêché toute référence aux violations des droits de l'homme dans les territoires occupés bien que le secrétaire général des Nations unies les avait évoquées dans son rapport préparatoire.

Toutefois, la résolution s'est prononcée pour une « *solution politique, juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental* ». Dans leurs commentaires sur cette résolution, les gouvernements français et marocain font comme si elle ne parlait pas d'autodétermination ! Et pourtant c'est écrit noir sur blanc ...

INTERVENTION DE JEAN-PAUL LECOQ SUR LE SAHARA OCCIDENTAL A L'ASSEMBLEE NATIONALE

Le nouveau député-maire de Gonfreville l'Orcher (ville jumelée avec la ville sahraouie d'Haouza), Jean-Paul Lecoq, a profité du débat budgétaire sur « *l'action extérieure de l'Etat* » pour aborder la question du Sahara occidental. Il a demandé au gouvernement français de mettre en place « *une politique ferme à l'égard du gouvernement marocain pour que le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui soit pleinement respecté puisqu'il est largement reconnu* ». Il a dénoncé « *les manœuvres d'obstruction du Maroc contre la détermination du peuple sahraoui d'accéder à l'indépendance* » et la poursuite des « *violations graves et massives des droits humains contre les Sahraouis* ». Il a appelé à un changement de politique du gouvernement français respectant le droit international en soulignant que « *la stabilité de la région, une politique étrangère méditerranéenne sérieuse, dépendent largement de la solution du conflit sahraoui* ».

Dans sa réponse, Bernard Kouchner, à l'instar du président Sarkozy, a sciemment déformé la position des Nations unies en prétendant que « *la proposition marocaine (NDLR : projet d'autonomie) a reçu, pour la première fois, l'agrément du Conseil de Sécurité* ». C'est totalement faux puisque c'est toujours l'autodétermination qui est au cœur des résolutions des Nations unies !

CONFERENCE INTERNATIONALE DE SOUTIEN AU PEUPLE SAHRAOUI

La 33^e conférence des comités de soutien au peuple sahraoui (EUCOCO) s'est réunie du 19 au 21 octobre à Rome avec la participation de 450 délégués de nombreux pays d'Europe, d'Afrique et d'Amérique Latine. Des délégations de défenseurs sahraouis des droits de l'homme des territoires occupés et de défenseurs marocains des droits de l'homme ont également participé aux travaux. La conférence a rendu hommage à leur courage et leur détermination face à la violente répression des forces marocaines.

Pour la conférence, « *il est temps de mettre un terme au scandale que constitue l'existence en ce début du 21^e siècle de la dernière colonie africaine et donc la persistance de l'occupation étrangère au Sahara occidental* ». La déclaration adoptée à l'issue des travaux exige « *l'exercice immédiat par le peuple sahraoui de son droit à un référendum d'autodétermination, en exerçant les pressions nécessaires sur le Maroc* » qui continue à bafouer le droit international avec le soutien de certains gouvernements, dont la France.

La conférence s'est prononcée pour « *le développement constant d'une solidarité multiforme et efficace avec le peuple sahraoui* » et a décidé de tenir sa 34^e réunion en 2008 à Valencia en Espagne.

VITRY SOLIDAIRE DU PEUPLE SAHRAOUI

Depuis longtemps, la ville de Vitry accueille des enfants sahraouis dans ses centres de loisirs et de vacances. Le maire Alain Audoubert a tenu à exprimer sa solidarité avec la lutte du peuple sahraoui en accueillant le samedi 10 novembre l'assemblée générale de l'association des Amis de la RASD.

Pour la journée des droits de l'enfant célébrée le 24 novembre, la municipalité a lancé une nouvelle action de solidarité, l'achat de fournitures scolaires qui seraient apportées aux enfants des camps de réfugiés en 2008.

LE JUGE GARZON OUVRE UNE ENQUÊTE CONTRE DES RESPONSABLES MAROCAINS

Le juge espagnol Baltazar Garzon avait instruit le dossier de l'ex-dictateur chilien Augusto Pinochet. Le 30 octobre, il a annoncé à Madrid qu'il avait décidé d'ouvrir une enquête sur « *le génocide commis par les autorités marocaines au Sahara occidental* » depuis 1975 date de l'occupation et de la colonisation. Il s'est déclaré compétent pour « *juger les plaintes pour délit de génocide, de tortures et d'assassinats* » contre des hauts responsables de la sécurité marocaine qui ont occupé des fonctions importantes ces dernières années. Le président de l'Association des familles et disparus sahraouis (AFAPREDESA) s'est félicité de cette décision qui ne manquera pas de « *faire justice aux graves violations des droits humains perpétrées de façon systématique contre la population civile sahraouie* ».

• • •

HARCELEMENT DES DEFENSEURS SAHRAOUI DES DROITS DE L'HOMME

Les autorités marocaines refusent de reconnaître l'ASVDH (Association Sahraouie des victimes des violations graves des Droits Humains commises par l'Etat marocain). Trois de ses responsables, Brahim Sebbar, Ahmed Sbaï, Mohamed Tahlil, sont actuellement en prison malgré la mobilisation d'organisations internationales des droits de l'homme (Amnesty International) pour leur libération ; un quatrième responsable de l'ASVDH Sadik Boullahi (ex-disparu du bagné secret Kalaat M'Gounat pendant 10 ans) vient d'être condamné à six mois de prison ferme et 5 000 DH d'amende pour constitution d'une association non autorisée. Ce jugement est aussi une façon de le punir pour avoir accueilli une mission civile d'observation en juillet dernier. Une lettre signée par de nombreuses associations françaises (dont CORELSO, LDH, ACAT, AFASPA, MRAP...), mais aussi d'associations de solidarité espagnoles, italiennes, norvégiennes et suisses a été adressée aux autorités marocaines : « *Cette condamnation est totalement inacceptable et doit être purement et simplement annulée. Il s'agit manifestement d'une tentative d'intimidation et d'une mesure de rétorsion à la suite de la visite de la mission civile* ». La lettre demande également que « *les associations sahraouies puissent exercer normalement leurs droits fondamentaux et pour que cessent toutes les poursuites et condamnations de leurs membres* ». Une lettre a également adressée aux autorités françaises pour leur demander d'intervenir auprès du Maroc et des institutions internationales.

Eghalia Djimi, ex-disparue, qui avait été invitée par l'association « Frontline » à participer à Dublin à la 4^e plate-forme pour la défense des droits de l'homme a été empêchée de quitter le Sahara occidental. Le militant Ali Salem Tamek, ex-disparu, responsable du CODESA n'a pas été autorisé à reprendre les cours à l'Université.

Cette campagne permanente d'intimidations et de harcèlements des défenseurs sahraouis des droits de l'homme a pris un tour plus violent le 9 novembre avec la répression par les forces de police de rassemblements pacifiques à El-Ayoun et Smara. Bilan : des blessés, des arrestations, des maisons saccagées et de nouveaux procès à prévoir.

Comme d'habitude, les médias occidentaux n'ont rien vu, rien entendu !

LA COMMISSION EUROPEENNE DEMANDE LA LIBERATION DES PRISONNIERS POLITIQUES ...

Une dépêche de l'agence « Europe » du 13 novembre 2007 rend compte d'une déclaration de la commissaire européenne chargée des Relations extérieures, Benita Ferrero-Waldner : « *J'enjoins aux autorités du **Maroc** de libérer immédiatement tous les prisonniers politiques et d'arrêter de harceler les membres de la société civile...* ». La Commission appliquerait-elle enfin la clause « *droits de l'homme* » de l'accord d'association entre l'Union européenne et le Maroc ? Malheureusement, ce n'est pas le cas puisque la citation de la commissaire est exacte ... à un mot près : il faut remplacer **Maroc** par **Belarus** !

Au cours de son récent voyage au Maroc le 8 novembre, cette même commissaire a assuré les autorités de son soutien et confirmé le déblocage d'une nouvelle aide financière de l'Union européenne (28 millions d'euros au titre de la "Facilité européenne de gouvernance" !). Elle n'a pas dit un mot sur les violations des droits de l'homme ...

...

UN NOUVEAU PRIX POUR AMINATOU HAIDAR

Aminatou Haidar, qui avait été reçue en France en octobre 2006 quelques mois après sa libération après sept mois de prison, s'est lancée dans une campagne de sensibilisation à travers le monde sur la situation dans les territoires occupés du Sahara occidental.

Le 16 octobre, à Bruxelles au Parlement européen, le prix « *Silver Rose pour la liberté et la dignité humaine* » lui a été remis par Solidar, une alliance de 60 ONG. En 2005, elle avait reçu un prix espagnol des droits de l'homme et a été nominée pour le prix Sakharov du Parlement européen. Devant près de 500 invités, parlementaires européens, responsables d'associations, journalistes, diplomates, elle a dédié son prix « *au peuple sahraoui en détresse, qui souffre au quotidien des affres de l'occupation, isolé du reste du monde* ». Elle a appelé le Parlement européen à exiger des autorités marocaines que la délégation parlementaire puisse se rendre dans les territoires occupés après avoir été interdite en octobre 2006. Après Bruxelles, elle a poursuivi sa campagne d'information et d'explication en Autriche et en Grande-Bretagne.

SIGNEZ LA PETITION DE SOUTIEN AUX ETUDIANTS SAHRAOIS

La répression des forces d'occupation marocaines contre la population sahraouie des territoires occupés s'est étendue aux étudiants sahraouis dans les Universités marocaines.

A chaque manifestation pour soutenir leurs familles et réclamer l'autodétermination, ils sont interdits de cours, tabassés, arrêtés, condamnés à de la prison ferme. Soultana Khaya, étudiante à Marrakech, a perdu un œil après avoir été tabassée par la police. Elle a été récemment reçue en Suède par de nombreuses associations, des parlementaires et le ministre suédois des Affaires étrangères.

Le Comité norvégien de soutien au peuple sahraoui a lancé une pétition pour demander la libération des étudiants sahraouis et la reconnaissance de leurs droits :

<http://www.petitiononline.com/sahrawi/petition.html>.

(Vous pouvez également retrouver la pétition sur le site : arso.org)

• • •

BULLETIN D'ADHESION 2008 AU CORELSO

Je donne ou renouvelle⁽¹⁾ mon adhésion en 2008

NOM PRENOM.....
 Adresse
 Code postal..... Ville.....
 Tél Portable.....
 Courriel.....

Je souhaite participer à la souscription pour un montant de ⁽¹⁾
 Je donne mon accord pour participer aux activités de l'association ⁽¹⁾

Date et signature

Après avoir rempli ce Bulletin, le retourner avec un chèque à l'ordre CORELSO à l'adresse
CORELSO, Forum Social Ivryen, 10 Promenade Gérard Philipe 94200 IVRY-SUR-SEINE

⁽¹⁾ Rayer les mentions inutiles.

Conception Ali Omar Yara, Responsable du CORELSO-INFO □